



Sites de personnes déplacées internes : Le RNDDH somme l'Etat haïtien de mettre un terme à cette situation

I. Introduction

1. 12 janvier 2010 – 12 janvier 2026 : *seize* (16) années depuis qu'un séisme dévastateur a rudement frappé plusieurs villes du pays, occasionnant des pertes humaines et matérielles énormes et changeant à tout jamais la face du département de l'Ouest qui avait le plus souffert de ce cataclysme.
2. Depuis, les sites d'hébergement et de relocalisation qui avaient été alors construits en vue d'accueillir les sans-abris, n'ont jamais disparu. Cependant, aux personnes ayant tout perdu à cause du tremblement de terre ont succédé des déplacés.es fuyant la violence armée ; sauf ceux et celles de *Petit-Goâve* qui, pour leur part, ont été victimes de l'ouragan Mélissa qui a frappé la commune le 29 octobre 2025.
3. Aujourd'hui, à l'occasion du seizième anniversaire du séisme du 12 janvier 2010, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) estime devoir attirer l'attention sur les conditions dans lesquelles vivent les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

II. Recensement et répartition des sites de déplacés.es internes

4. Selon les informations combinées de la *Direction de la Protection Civile* (DPC)-Ouest, de la *Direction de la Protection Civile* - Centre et du RNDDH, le pays compte au moins *deux-cent-dix-sept* (217) sites de déplacés.es internes, répartis dans *vingt-cinq* (25) communes localisées dans *trois* (3) départements géographiques, à savoir l'Artibonite, le Centre et l'Ouest :

Départements	Communes	Nombre de sites de déplacés.es
<i>Artibonite</i>	Desdunes	3
	L'Estère	2
	Saint-Marc	11
	<i>3 communes</i>	<i>16 sites</i>
<i>Centre</i>	Belladère	13
	Boucan Carré	16
	Hinche	24
	Lascahobas	8
	Maïssade	4
	Savanette	5
	Cerca Cavajal	1
	Thomassique	1
	Thomonde	8
	<i>9 communes</i>	<i>80 sites</i>

Sites de personnes déplacées internes : Le RNDDH somme l'Etat haïtien de mettre un terme à cette situation

Ouest	Arcahaie	2
	Cabaret	2
	Carrefour	4
	Cité Soleil	12
	Croix-des-Bouquets	1
	Delmas	18
	Ganthier	1
	Kenscoff	6
	Léogane	7
	Pétion-Ville	6
	Petit-Goâve	1
	Port-au-Prince	58
	Tabarre	3
	13 communes	
Total	25 communes	121 sites
		217 sites de déplacés.es

5. Pour l'élaboration de ce travail, le RNDDH, s'est entretenu avec quelques déplacés.es et a réalisé des focus-groupes avec des responsables de *quarante* (40) sites localisés dans les *trois* (3) départements concernés. Ils représentent 18 % des espaces recensés et sont ainsi répartis :

Départements	Nombre de sites monitorés
Artibonite	7
Centre	8
Ouest	25
Total	40

6. *Quinze* (15) parmi ces espaces sont des établissements scolaires et *un* (1) d'entre eux est une université. Ils représentent 40 % des espaces monitorés dans le cadre de ce travail.

7. Dans les sites monitorés vivent *soixante-neuf-mille-six-cent-quatre-vingt-un* (69,681) déplacés.es dont *vingt-sept-mille-deux-cent-quarante-sept* (27,247) femmes et *dix-neuf-mille-quatre-cent-cinquante-cinq* (19,455) enfants.

8. Des déplacés.es vivant avec une déficience ont été recensés dans *trente-six* (36) des *quarante* (40) sites monitorés, soit dans 90 % d'entre eux. Ils sont de *trois-cent-soixante-trois* (363) au total, soit *deux-cent-cinquante-deux* (252) vivant avec une déficience motrice, *soixante-cinq* (65) avec une déficience cognitive et *quarante-six* (46) autres qui vivent avec une déficience sensorielle.

III. Conditions générales de vie dans les sites de déplacés.es

9. Les sites d'accueil de personnes déplacées sont surpeuplés. Les espaces sont exigus, ce qui porte les personnes qui y vivent, à évoluer dans une grande promiscuité générant l'insalubrité et favorisant la multiplication des insectes et rongeurs, vecteurs de maladies contagieuses.

10. Les femmes enceintes et allaitantes subissent ces conditions désastreuses. A leur naissance, les bébés pataugent directement dans cette insalubrité. Et, souvent, en journée, il fait tellement chaud, tant sous les tentes qu'à l'intérieur des espaces communs, que les déplacés.es doivent rester aux alentours des sites ou se rendre ailleurs.

a) Etat des abris

11. Dans *huit* (8) sites, soit 20 % des espaces monitorés, les abris sont dans un état acceptable. Tel est le cas de *La Conquête Site Glori*, de *l'Eglise de Jésus Christ des derniers jours* encore appelée *site Mormon*, du *site du Bas 2^{ème} Avenue*, du site *Jean Marie César*, du local du parti politique *Konvansyon Inite Demokratik* (KID), du *Club International de Frères*, tous dans le département de l'Ouest ; de *l'Université du Bas-Artibonite*, et de la *Mairie de Saint-Marc*, dans le département de l'Artibonite.

12. Dans les *trente-deux* (32) autres sites d'accueil, soit 80% des espaces monitorés, les abris délabrés, pour la plupart, ne sont d'aucune utilité réelle aux personnes déplacées. En effet :

- Au local du parti politique *Organisation du Peuple en Lutte* (OPL), de nombreux abris sont troués de balles perdues. Et, en raison du manque de tentes, plusieurs personnes dorment sur la cour du site ; la situation est similaire au *Ministère de la Communication / annexe de Bourdon*, ainsi que dans de nombreux autres sites localisés dans les *trois* (3) départements du pays où, faute d'espace ou de tentes, des milliers de personnes habitent sur la cour ;
- Le toit de la *Mairie de Petit-Goâve* étant en mauvais état et n'assurant aucune étanchéité, les déplacés.es utilisent des bâches pour pouvoir vivre sur la cour ;
- Dans certains sites, tels que *Nouvo Sit Kay Bedo*, *Camp Manjwa*, dans le département de l'Ouest, les abris ont été montés n'importe comment, avec du matériel défectueux, sales et éclectiques ;
- Dans d'autres sites tels que *l'Ecole Nationale République de l'Equateur*, le *Camp Ciceron*, le *Lycée Marie-Jeanne*, le *Centre d'Hébergement de Bois-Verna*, le *Collège Isidor Jean-Louis*, *l'Ecole Nationale République de Colombie*, dans le département de l'Ouest ; le *Site Idaï de Thomonde*, *l'Ecole Nationale Anténor Firmin*, dans le département du Centre, les abris déchirés, rapiécés de tissus sales et troués, sont crasseux. Ils sont aussi infestés de punaises, de moustiques, de mouches, de vers de terre, et de rongeurs. Ces espaces sont insalubres et les eaux sales stagnent sur la cour et aux alentours. Et, les déplacés.es se plaignent de ce que cette situation favorise l'apparition et la propagation des maladies telles que la gratelle qui a été recensée notamment au *Lycée Marie-Jeanne* ;
- Certains déplacés.es du *site Festi Délices* dorment non loin des piles de détritus sur lesquelles sont jetés des sachets de défécation, ce qui rend leur espace encore plus malodorant.

b) Situation dans les sites lors des pluies

13. Le *Club International*, le local du parti politique *KID*, une partie du site *Mormon* et une partie du *Village de la Grâce*, dans le département de l'Ouest ainsi que l'*Université du Bas-Artibonite* mis à part, de manière générale, les pluies constituent une inquiétante épreuve pour les personnes déplacées.

14. Si des travaux récemment réalisés à *Jean Marie César* et à *La Conquête Site Glori* ont permis d'améliorer les espaces en question et de préparer le terrain pour les pluies, dans les autres sites de personnes déplacées, la situation est catastrophique. En voici quelques exemples :

- Lorsqu'il pleut, l'*Ecole Municipale Pierre Labitterie*, l'*Ecole Nationale République de l'Équateur*, dans le département de l'Ouest ; l'*Ecole Nationale Anténor Firmin*, l'*École Fondamentale d'Application et Centre d'Appui (EFACAP-Centre)* et l'*Ecole Nationale Toussaint Louverture* dans le département du Centre ; la *Cité des Fleurs*, dans le département de l'Artibonite, sont inondés. Les eaux stagnent souvent sur la cour de ces espaces, ce qui rend compliqués les déplacements ;
- A *Festi Délices*, au *Ministère de l'Education Nationale - DDEO* / Rue Duncombe, dans l'Ouest, les bâches n'étant pas suffisantes ou étant déchirées et en mauvais état, les déplacés.es sont tout simplement mouillés lorsqu'il pleut.

15. Dans d'autres sites, les déplacés.es s'organisent pour accueillir ceux et celles qui vivent sous des tentes, sur le toit des bâtiments ou dans des abris non-étanches. Par exemple :

- Au site *Fanmi Etensèl Mormon*, dans le Centre, Au site *Isidor Jean Louis*, dans l'Ouest, au *semi-Lycée Antoinette Dessalines de Saint-Marc*, dans l'Artibonite, les déplacés.es s'entassent à l'intérieur des bâtiments en attendant que la pluie passe ; Ceci a aussi été remarqué à l'*Ecole Nationale de Marmot*, dans le Centre où certaines salles de classe fuent. Les déplacés.es se rendent donc dans les salles étanches pour rester au sec ;
- Au *Camp Manjwa* et au site de l'ancienne *Direction Générale de la PNH*, dans l'Ouest, les déplacés.es qui vivent sous des tentes trouées sont accueillis par d'autres dont les tentes sont plus ou moins en bon état.

16. Dans certains autres sites, l'heure à laquelle il pleut revêt une importance capitale. Par exemple, lors des pluies nocturnes, les déplacés.es de la *Mairie de Petit-Goâve*, de l'*Ecole Nationale République de Colombie*, du *Nouvo Sit Kay Bedo*, du site *Fusion des Sociaux-Démocrates*, du site *Cicéron*, du site du *Bas 2^{ème} Avenue*, du *Lycée Marie-Jeanne*, de l'*Office de la Protection du Citoyen - Bourdon*, du *Centre d'hébergement de Bois-Verna*, du *Ministère de la Communication / Bois-Verna et du Lycée Marie-Jeanne* dans l'Ouest d'une part ; du site installé derrière l'*Ecole Nationale de l'Estère* et du site *Maranatha de Terre-noire*, dans l'Artibonite, d'autre part, doivent rester éveillés, après avoir empilé leurs effets dans un

coin étanche si cela leur est possible, ou en les tenant en mains, en attendant que la pluie passe.

17. Par ailleurs, si les pluies permettent à certains déplacés.es comme ceux et celles du site *Idaï de Thomonde* dans le Centre, et ceux et celles du *Village de la Grâce*, dans l'Ouest, de stocker l'eau, ils sont aussi nombreux ceux et celles qui, dans l'Artibonite et le Centre, se plaignent de ne pas posséder de couvertures et de dormir à même le sol. Il s'agit d'une situation catastrophique pour les personnes âgées qui souffrent de douleurs rhumatisques ayant tendance à s'aggraver lors des pluies.

c) Assainissement dans les sites de déplacés.es

18. Le fait que les sites de déplacés.es n'avaient pas été construits ou préparés en vue d'héberger de nombreuses personnes, les assainir reste très compliqué. Ce travail de monitoring a cependant permis au RNDDH de recenser certains espaces où le niveau de propreté, sans être parfait, est acceptable. Par exemple :

- A *La Conquête Site Glori*, dans l'Ouest, l'organisation non gouvernementale ACTED aide au nettoyage régulier du hangar qui sert d'abri aux déplacés.es, en fournissant des produits au comité monté à cet effet ;
- Au site Mormon, la *Solidarité Internationale* fournit assistance à l'assainissement ;
- Au camp *Jean Marie César*, la *Croix-Rouge* et l'*Organisation Internationale de la Migration (OIM)* aident à l'assainissement ;
- Au local du parti politique KID, à l'*Office de la Protection du Citoyen (OPC) / Bourdon* et au *Site du Bas 2^{ème} Avenue*, des comités WASH ont été installés.

19. Pour évaluer plus spécifiquement le niveau de propreté des sites de déplacés.es, des questions portant sur la disponibilité des latrines et la gestion des détritus ont été posées aux responsables de comités rencontrés lors des focus-groupes.

➤ Disponibilité des latrines

20. Selon les responsables de comités, *trente-et-un* (31) des sites disposent de latrines. Ils représentent 77.5 % des espaces monitorés. Cependant, les latrines ne sont propres que dans *huit* (8) sites, soit dans seulement 20%. Il s'agit de *La Conquête Site Glori*, du *Club International*, du *site Manjwa*, du *site Mormon*, de l'*Ecole Nationale République de l'Equateur*, du *site du Bas 2^{ème} avenue*, de *Jean Marie César*, dans l'Ouest ; et de l'*Université du Bas Artibonite*, dans l'Artibonite.

21. Les latrines de *vingt-trois* (23) parmi les sites monitorés, soit 57.5 %, sont insalubres et nauséeuses. Tel est le cas au *site Cicéron*, au *Lycée Marie - Jeanne* et au *Centre d'hébergement de Bois-Verna* dans l'Ouest ; à l'*École Nationale Toussaint Louverture*, au site *Idaï de Thomonde*, à l'*Ecole Nationale de Marmot*, à l'*Ecole Fanmi Etensèl*, à

EFACAP - Centre et à l'*Ecole Nationale Anténor Firmin*, dans le Centre ; à la *Mairie de Saint-Marc* et au *semi-Lycée Antoinette Dessalines*, dans l'Artibonite.

22. Les latrines sont aussi souvent bouchées comme celles de l'*Ecole Nationale République de Colombie*, du local du *parti politique Fusion des Sociaux-Démocrates*, de *deux (2)* des *trois (3)* latrines du *Ministère de la Communication / Annexe Bourdon*, dans l'Ouest. Elles sont aussi rarement curées et vidangées comme au *Collège Isidor Jean-Louis* et à OPC - Bourdon, toujours dans l'Ouest.

23. De plus, à l'OPL, au KID et à l'*Ecole Municipale Pierre Labitterie*, dans l'Ouest, des toilettes ont été installées par la compagnie de nettoyage JEDCO pour desservir la population. Elles ne sont pas régulièrement vidangées. Cette situation porte des déplacés.es, notamment ceux de l'OPL qui en ont les moyens, à utiliser les toilettes des maisons avoisinantes, moyennant paiement.

24. Ainsi, *neuf (9)* sites de personnes déplacées soit 22.5% des espaces monitorés, ne disposent d'aucune latrine, ce qui dérange énormément les déplacés.es. Par exemple :

- Dans le département de l'Ouest, à *Festi Délices*, et au site de l'ancien local de la *Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti (PNH) - Pacot*, les déplacés.es utilisent des sachets pour leurs besoins physiologiques et s'en débarrassent sur les piles d'immondices adjacentes ; au *Nouvo Sit Kay Bedo*, c'est le propriétaire de l'espace qui a mis une toilette à la disposition des déplacés.es ;
- Dans le département de l'Artibonite, les déplacés.es de la *Cité des Fleurs*, font leurs besoins dans des sachets ou dans des seaux et les jettent à la rivière ; ceux du camp installé à l'arrière de l'*Ecole Nationale de l'Estère*, font leurs besoins au bord de la rivière ou dans des sachets qu'ils y jettent ;
- Dans le département du Centre, les déplacés.es du site de la *Rue Charlemagne Peralte* utilisent, lorsque cela leur est permis, les maisons avoisinantes pour faire leurs besoins physiologiques.

➤ ***Gestion des détritus***

25. Dans la majorité des sites, c'est souvent avec l'aide d'organisations non-gouvernementales que les déplacés.es arrivent à gérer eux-mêmes les détritus. Ceci a été rapporté pour les sites de l'OPL, de l'*Eglise Mormon* et du site *du Bas 2^{ème} Avenue*, dans l'Ouest.

26. Dans d'autres sites, les détritus sont ramassés avec l'aide des mairies. Tel est le cas de l'*Ecole Municipale Pierre Labitterie*, du *Ministère de la Communication / Bois-Verna*, de la *Conquête Site Glori*, du KID et du site *Manjwa*, où ils sont respectivement ramassés chaque semaine, tous les *trois (3)* jours ou encore sur demande des responsables des sites en question.

27. Souvent, faute de moyen, des déplacés.es nettoient les sites et jettent les détritus dans des ravines, des rivières ou dans les rues adjacentes. Tel est le cas du site *Jean Marie César*, de l'*Ecole Nationale République de la Colombie*, du *Ministère de l'Education Nationale - DDEO* / Rue Duncombe, du local du parti politique *Fusion*, dans l'Ouest ; du site installé derrière l'*Ecole Nationale de l'Estère* et de la *Cité des Fleurs*, dans l'Artibonite.

28. Dans certains autres sites, les détritus sont brûlés. Tel est le cas par exemple de *Festi Délices*, dans l'Ouest ; du site *Idaï de Thomonde*, de l'*Ecole Fanmi Etensèl*, dans le Centre ; du site *Maranatha de Terre noire*, de l'*Université du Bas-Artibonite*, de la *Mairie de Saint - Marc*, du *semi-Lycée Antoinette Dessalines*, dans l'Artibonite.

29. Enfin, quelques déplacés.es paient eux-mêmes pour que les détritus soient collectés et transportés en-dehors des sites. Ceci a été rapporté à la *Mairie de Petit-Goâve*, dans l'Ouest ; à l'*Ecole Nationale Anténor Firmin*, au site de la *Rue Charlemagne Peralte* et à l'*Ecole Nationale Toussaint Louverture*, dans le Centre.

IV. Protection des personnes vulnérables dans les sites de déplacés.es

30. Les responsables de comités de sites ont été questionnés sur les mécanismes mis en place, visant à protéger les personnes vulnérables comme les femmes, les filles et les personnes vivant avec une déficience.

a) Femmes et filles

31. Selon les informations recueillies, dans les sites de personnes déplacées, les femmes et les filles ne bénéficient d'aucune protection particulière qui tient compte de leur vulnérabilité. Cependant, dans leurs interventions comme à l'OPL, certains partenaires les recensent et leur offrent des kits de secours. Il a aussi été rapporté au RNDDH qu'au KID, une cellule femmes/filles est mise en place au sein même du comité de gestion de l'espace. Cette cellule organise des activités avec les femmes et les filles du site. Et, au *Camp Jean Marie César*, toujours dans le département de l'Ouest, des activités de sensibilisation pour les femmes et les filles sont réalisées régulièrement.

32. A l'*Université du Bas Artibonite*, à l'*Ecole Nationale Marmot* dans le Centre, ce sont les parents qui s'arrangent eux-mêmes pour que leurs filles soient toujours en leur présence.

33. Cependant, les femmes et les filles restent exposées à toutes sortes de violence, et ce, même en dépit de ces arrangements. En effet, de nombreux responsables de sites ont affirmé que des cas de violences sexuelles, sexistes, de harcèlement ainsi que des cas de violences physiques à l'encontre des femmes et des filles sont régulièrement enregistrés.

34. En ce sens, au cours de l'année 2025, des viols ont été perpétrés dans au moins *sept* (7) des sites monitorés, soit 17.5% d'entre eux, à *Idaï de Thomonde* et à l'*Ecole Nationale Anténor Firmin* dans le Centre ; à l'*Ecole Nationale de la République de Colombie*, au *Collège Isidor Jean Louis*, au *Village de la Grâce*, au local du KID dans l'Ouest ; à l'*Université du Bas-Artibonite*, dans l'Artibonite.

b) Déplacés.es vivant avec une déficience

35. Tel que susmentionné, dans *trente-six* (36) des sites monitorés, soit 90% d'entre eux, des déplacés.es vivant avec une déficience motrice, sensorielle ou cognitive, ont été recensés. Il a été rapporté qu'au local du parti politique KID, des séances de thérapie sont offertes à certains déplacés.es déficients.es. Et, dans certains sites comme à l'OPL ou à *Jean Marie César*, lors des distributions de kits de secours, des ONG offrent des kits hygiéniques et alimentaires aux déficients.es.

36. Ces exemples mis à part, les déplacés.es déficients, oubliés par les autorités étatiques et vulnérabilisés encore plus par leur situation, souffrent énormément. Ils n'ont accès ni aux soins de santé, ni à l'éducation, ni à l'alimentation. La plupart d'entre eux n'ont pas de famille, ils se reposent sur les membres des comités de gestion des espaces qui tentent, comme ils le peuvent, de les aider. Sinon, ils ne peuvent compter que sur la bonne volonté de leurs voisins. Ceci a été rapporté pour l'*Ecole Nationale République de la Colombie*, le *Ministère de l'Education Nationale – DDEO / Rue Duncombe*, le *Nouvo Sit Kay Bedo*, le parti politique *Fusion*, le *Lycée Marie-Jeanne* et le site *Jean Marie César*, dans l'Ouest ; pour l'*Ecole Nationale Anténor Firmin* dans le Centre et pour la *Mairie de Saint-Marc*, dans l'Artibonite.

37. Enfin, il convient de souligner qu'au site Idaï de *Thomonde*, des déplacés.es déficients qui présentent des brûlures aux pieds risquent une infection, faute de soins de santé.

V. Commentaires et Recommandations

38. *Seize* (16) années après le séisme du 12 janvier 2010, les conditions générales dans les sites de déplacés.es internes sont horribles. La Mairie de *Petit-Goâve* qui accueille les personnes victimes de l'ouragan *Melissa* mise à part, tous les sites monitorés par le RNDDH pour l'élaboration de ce document hébergent des personnes qui ont fui face à la fureur des bandits armés terroristes contre lesquels l'Etat haïtien a choisi de ne pas sévir.

39. Au moins *deux-cent-dix-sept* (217) sites de personnes déplacées sont répartis dans *vingt-cinq* (25) communes de l'Artibonite, du Centre et de l'Ouest : *trois* (3) départements géographiques contrôlés par les bandits armés. Ces derniers, regroupés depuis 2024 autour de la coalition criminelle *Viv Ansanm*, sèment la terreur dans le pays, forçant la population à abandonner ses quartiers, ses maisons et à se retrouver dans les rues, dans des établissements scolaires, des propriétés privées ou encore dans des locaux d'institutions étatiques ; et à vivre dans la promiscuité et l'insalubrité, en proie aux maladies contagieuses.

40. Additionné à tout cela, les déplacés.es qui se retrouvent dans des espaces privés tels que *le Club International*, sont aussi exposés au stress d'être expulsés de force par les propriétaires.

41. Si dans 20 % des sites monitorés, les abris sont acceptables, dans 80 % d'entre eux, ils sont sales, délabrés, rapiécés et crasseux et n'assurent, pour la plupart, aucune étanchéité.

Certains sont aussi localisés non-loin de piles d'immondices, aggravant encore plus les conditions des personnes qui y vivent.

42. Lors des pluies, de nombreux sites sont inondés. Dans plusieurs autres, les eaux ne coulent pas et stagnent sur la cour, rendant difficiles les déplacements des personnes qui y vivent. Et, lors des pluies nocturnes, les déplacés.es installés sur la cour et sur le toit des sites, ou dans des tentes et abris déchirés et non étanches, doivent s'entasser, effets personnels en mains la plupart du temps, en attendant que la pluie passe.

43. Seuls 20 % des sites monitorés dans le cadre de ce rapport disposent de latrines dont le niveau de propreté est acceptable. Dans 57.5% des sites, les latrines sont insalubres, bouchées et non-vidangées. Et 22.5% des sites ne disposent pas de latrines du tout. Pour faire leurs besoins physiologiques, les déplacés.es défèquent à même le sol, ou encore dans des sachets et des seaux qu'ils remplissent et jettent sur les piles de détritus ou dans des rivières adjacentes. Lorsqu'ils peuvent se le permettre, ils paient pour se servir des toilettes des maisons avoisinantes.

44. Si des ONG internationales ainsi que de rares mairies aident dans l'assainissement de certains sites, de manière générale, ceux-ci sont sales et les détritus y sont mal gérés. Des piles d'immondices sont visibles tant à l'intérieur qu'aux alentours de plusieurs sites. Dans d'autres, les détritus sont ramassés pour être jetés dans des rivières, dans des ravines ou dans les rues adjacentes. Et enfin, dans certains autres, ils sont brûlés pêle-mêle, n'importe où. C'est donc sans surprise que de nombreux déplacés.es ainsi que des responsables de comités affirment que les sites sont infestés de punaises, de moustiques, de mouches, de vers de terre et de rongeurs.

45. Les femmes et les filles, encore plus vulnérabilisées par la situation dans les sites de déplacés.es, sont exposées aux agressions physiques, sexuelles et psychiques. Et, pour l'année 2025, des cas de viols ont été enregistrés dans 17.5 % des sites monitorés.

46. Les personnes vivant avec une déficience motrice, sensorielle ou cognitive, recensées dans 90% des espaces monitorés évoluent dans l'indignité et la négation totale de leurs droits les plus élémentaires, sans béquille ou chaise roulante pour le déplacement des déficients.es moteurs, sans appui et appareils spécifiques pour les déficients.es cognitifs et sensoriels. Ces personnes, sans assistance ni équipements adaptés, comptent, pour la plupart, sur les interventions humanitaires, les comités de gestion ou la bonne volonté de leurs voisins.

47. Les enfants en âge d'être scolarisés sont nombreux à ne pas aller à l'école, leurs parents ayant été totalement décapitalisés et l'Etat ne se souciant pas de leur situation. De plus, le fait que 40 % des sites monitorés soient des établissements scolaires ou des universités inquiète sur le niveau de décrochage scolaire, les enfants et les jeunes qui fréquentaient ces espaces n'ayant pas tous pu être redirigés ailleurs.

48. Le RNDDH rappelle aux autorités étatiques que le rétablissement de la sécurité, en vue de favoriser le retour chez elles des personnes déplacées, n'est pas négociable, car aucune assistance en kits alimentaires et sanitaires ne peut résoudre définitivement les différents problèmes auxquels sont confrontés les déplacés.es dans les sites. Cependant, le RNDDH souligne son inquiétude face à l'ultimatum qui a été donné par les autorités étatiques et policières, aux personnes vivant encore au bas de la ville de *Port-au-Prince* comme à *Bel-Air* et à *La Saline*, de vider leurs quartiers en raison des opérations de délogement des bandits armés terroristes qui s'y mènent depuis la fin du mois de décembre 2025. Aucune alternative n'ayant été offerte à ces personnes démunies pour la plupart, elles risquent de gonfler le nombre de déplacés.es qui vivent déjà dans les sites, dans les conditions inhumaines et dégradantes détaillées dans ce rapport.

49. Ainsi, les déplacés.es, livrés à eux-mêmes, sans assistance financière et psychologique, à la merci des intempéries, au milieu de piles d'immondices, sans latrines et exposés à toutes sortes de violences physiques, sexuelles et cognitives, souffrent énormément dans les sites. Et, c'est sans surprise que nombre d'entre eux sont dépressifs et ont des comportements suicidaires. Par exemple, au cours de l'année 2025, au moins *trois* (3) suicides et *sept* (7) tentatives de suicide ont été recensés au site de l'ancien local de la *Direction Générale de la PNH*.

50. Aujourd'hui, le RNDDH estime que l'Etat haïtien a l'impérieuse obligation de mettre un terme à cette situation inacceptable dans les sites de déplacés.es et c'est la raison pour laquelle l'organisation lui recommande de :

- Traquer, arrêter, juger et condamner tous les terroristes ainsi que tous ceux qui bénéficient du chaos instauré en Haïti ;
- Rétablir les conditions de sécurité en vue de permettre aux familles déplacées de retourner chez elles ;
- Fournir assistance financière aux familles décapitalisées, pour la location d'une maison ou leur retour en province natale, selon leurs aspirations ;
- Fournir assistance psychologique aux personnes déplacées ;
- Mettre en place un plan de protection des femmes, des filles et des personnes vivant avec une déficience.